

# PROFESSIONNELS DE SANTÉ QUEL RÔLE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ROUTIÈRE ENVERS LEURS PATIENTS ?



## 94%

DES PRATICIENS  
ÉVOQUENT SYSTÉMATIQUEMENT  
LES RISQUES DE LA CONDUITE AUTOMOBILE  
FACE À UN PATIENT DONT LA PATHOLOGIE  
OU LE TRAITEMENT EST SUSCEPTIBLE  
D'ALTÉRER LA CAPACITÉ  
À CONDUIRE



PLUS DE **3**  
PROFESSIONNELS DE SANTÉ  
SUR **4**  
ESTIMENT INDISPENSABLE  
D'INFORMER LE PATIENT  
SUR LES RISQUES DE LA CONDUITE  
AUTOMOBILE ET SUR LES BONS GESTES  
À ADOPTER DANS LES CAS  
DE SOMNOLENCE, D'ADDICTION,  
OU DE TROUBLE  
DE LA VISION

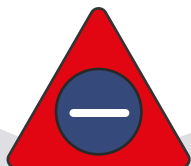


## 77%

DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ  
PENSENT AVOIR UN RÔLE SPÉCIFIQUE  
À JOUER EN MATIÈRE DE  
PRÉVENTION ROUTIÈRE

## 71%

DES PRATICIENS NE SE SENTENT PAS LÉGITIMES  
À INTERDIRE DE FAÇON DÉFINITIVE  
LA CONDUITE À LEURS PATIENTS



## 42%

DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ  
PENSENT QUE LEUR RESPONSABILITÉ  
PEUT ÊTRE ENGAGÉE LORS D'UN ACCIDENT  
CAUSÉ PAR L'UN DE LEURS PATIENTS  
DONT LA PATHOLOGIE OU LE TRAITEMENT  
EST SUSCEPTIBLE D'ALTÉRER  
LA CAPACITÉ À CONDUIRE



## 54%

REGRETTENT LE MANQUE  
DE FORMATIONS  
EN MATIÈRE DE  
SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## 52%

DES PRATICIENS ESTIMENT QUE L'ÉVALUATION  
DE L'APTITUDE À LA CONDUITE DOIT ÊTRE  
CONFIÉE À UN MÉDECIN PROFESSIONNEL DE  
SANTÉ AGRÉÉ DANS LE CADRE DE LA SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE POUR LES PERMIS DE CONDUIRE



## 58%

CONSIDÈRENT QUE C'EST EN PRIORITÉ  
AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ  
AYANT UN CONTACT AVEC LE PATIENT  
DE DÉLIVRER DES CONSEILS DE PRÉVENTION  
ROUTIÈRE, **37%** PAR LES ASSOCIATIONS  
ET ORGANISMES DE PRÉVENTION  
ET SÉCURITÉ ROUTIÈRES,  
ET **25%** PAR LES ASSUREURS

